



2026/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

A 20 heures, salle du conseil municipal à la mairie de Moncey
Convocation du 27/02/2026

Président : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Julien COUSIN

Membres présents (8) : GUILLAUME-SAGE Frédérique, LAMBRECHTS Nathalie,
BOUVARD Christophe, COUSIN Julien, DEROUBAIX
Yannick, LECHAT Robert, MEMBRE Arnaud et THERNIER
Fabien

Procurations (1) : Matthieu LUCASELLI procuration à Julien COUSIN

Absents excusés (3) : Agnès SCALABRINO, Matthieu LUCASELLI, René DE
ANGELIS

A L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion 2025 du Trésorier
- Comptes administratifs 2025 (ccas, forêt et communal)
- Affectation des résultats 2025 (forêt et communal)
- Mutuelle de santé complémentaire

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint, puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article l'article L 2121-15 du CGCT désigne M. COUSIN Julien secrétaire de séance.

PV SEANCE DU CM DU 6 MARS 2026

SUJET 3 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal de Moncey

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

- La circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- Les délibérations du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 17/06/2019 et du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- L'avis du comité social territorial en date du 6 janvier 2026
- L'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à partir du 1^{er} janvier 2026 sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031

Pour ce risque, le niveau de participation de *50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581*

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant

VOTE : 9 Pour

Contre

Abstention

(DCM n°2026-1)

PV SEANCE DU CM DU 6/03/2026

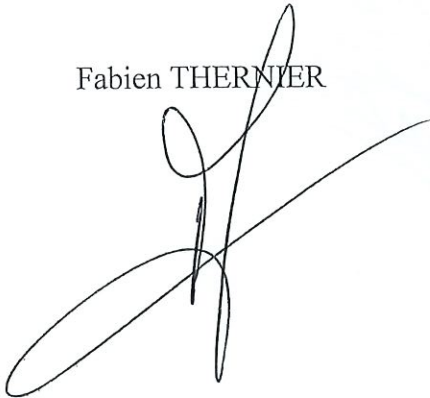
QUESTIONS DIVERSES

- L'idée de recrutement d'emploi saisonnier afin d'apporter un soutien à notre employé communal, pendant la période estivale, est reposée. Ce sujet sera relancé après les élections municipales
- M. le Maire profite de ce dernier Conseil Municipal pour exprimer ses profonds remerciements envers l'équipe municipale pour le travail accompli, les actions et les projets réalisés durant ce mandat qui s'achève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

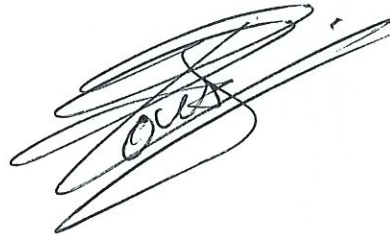
Le Président,

Fabien THERNIER



Le Secrétaire,

Julien COUSIN



PV SEANCE DU CM DU 6 MARS 2026

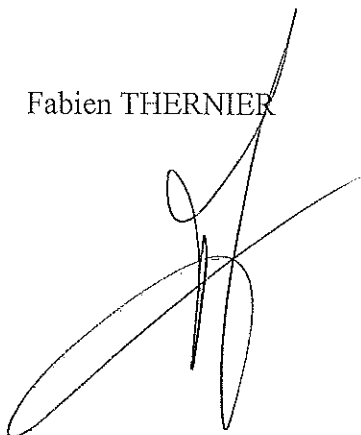
Les délibérations 2026 ont été examinées au cours de cette séance

liste des délibérations prises

DCM 2026-1	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2026

Le Président,

Fabien THERNIER



Le Secrétaire,

Julien COUSIN

